

Commune : **ÉLÉTOT**

PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

24/10/2024

DATE D’AFFICHAGE

24/10/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 14

PRESENTS 9

PROCURATIONS 3

VOTANTS 12

L’an deux mille vingt quatre

Le 5 Novembre

Légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire.

Sous la présidence de Madame Séverine HÉBERT

Etaient présents : Mme HEBERT - Mme FLAMENT

Mme LECOINTRE - M. ZABIJAK - M. LEPILLIER - M. GOBBE

M. DEHAIS - Mme DENEUVE - Mme LEMARCHAND

PROCURATIONS : Mme LESUEUR à Mme FLAMENT

Mme CONVENTZ-BREYNE à Mme HÉBERT

M. VERNIZEAU à Mme LECOINTRE

ABSENTS ET EXCUSÉS : Mme LESUEUR - M. DENOYERS

M. NEVEU - Mme CONVENTZ-BREYNE

M. VERNIZEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme FLAMENT

SEANCE OUVERTE A 18H30

N° 2024 – 6 - I – CHOIX DU PRESTATAIRE DE CANTINE

Madame le Maire propose des devis pour le choix du prestataire de cantine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour, 0 abstention et 0 voix de choisir l’entreprise : LA NORMANDE au prix de :

Repas enfant primaire : 3,314 € HT

Repas enfant maternelle : 3,192 € HT

Repas adulte : 3,451 € HT

pour une durée d’un an renouvelable 1 fois à partir du 1^{er} décembre 2024.

Pour les raisons suivantes :

- Il a été constaté que la qualité des repas était satisfaisante.
- Moins de gaspillage
- Après une année avec cette entreprise, le Conseil Municipal souhaite renouveler son engagement.

N° 2024 – 6 - II – TARIF DES REPAS DE CANTINE ET DE LA GARDERIE POUR LA RENTRÉE DU 1^{er} JANVIER 2025.

Cantine

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les tarifs des repas de la cantine en raison de l'inflation doivent être augmentés.

Tarif 2024 :

Repas enfant : 3,30 €

Repas adulte : 4,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention d'appliquer le tarif suivant à partir du 1^{er} janvier 2025 :

Repas enfant : 3,50 €

Repas adulte : 4,20 €

Garderie

Madame le Maire rappelle les tarifs 2024 de la garderie :

Garderie : 1,80 € par jour et 17 € de forfait par mois.

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention d'appliquer le tarif suivant à partir du 1^{er} janvier 2025 :

Garderie : 2,00 € par jour et 20,00 € de forfait par mois pour plus de 10 jours.

N° 2024 – 6 - III – LOTISSEMENT : CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE.

Suite à l'appel d'offre déposé sur le site ADM76 du 12 juillet au 5 septembre 2024 et à la réunion de la commission d'appel d'offre en date du 12 septembre 2024

Madame le Maire informe les Conseillers que 8 candidats ont répondu et propose l'assemblée à se prononcer sur le choix du maître d'œuvre pour le futur lotissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour, 0 abstentions, et 0 voix contre, de choisir l'entreprise QUARANTE DEUX

Pour les raisons suivantes :

- Cette entreprise a obtenu la meilleure note : 89,70 / 100
- L'offre financière est correcte. 49 912,50 € TTC

N° 2024 – 6 - IV – COPIEUR ÉCOLE

Madame Le Maire informe que le contrat du copieur école est arrivé à échéance et propose de faire reconditionner le copieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour, 0 abstentions, et 0 voix contre, le reconditionnement du copieur de l'école chez Group-solutions avec une maintenance au prix de 0,0045 pour les copies noires et 0,045 pour les couleurs avec une location de 482,33 € HT par mois soit 1 447 € HT par trimestre à partir du 21 octobre 2024 pour une durée de 21 trimestres.

DIVERS

- Lecture faite du compte rendu du Conseil d'école du 04/11/2024.
- Le local communal attendant à l'école va être partagé afin que Mme LECOINTRE puisse entreposer ses décorations.
- Il est remonté des problèmes de vitesse excessive.

PLUS RIEN A L'ORDRE DU JOUR LA SEANCE EST LEVEE A 20H10

A ELETOT LE 5 NOVEMBRE 2024

LE MAIRE – Séverine HÉBERT